



COMMISSION ARBITRES

MARDI 14/10/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°725

PRESENTS :

Président de séance : LAZAMI Fouad

Secrétaire de séance : LALO Aboubakar

SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean Marie - VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick - THEVENIN Cyril - SAINT- ALBIN Laurent - CUSANNO Stéphane - HOCINE Halime.

EXCUSES :

BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - SOZET Jean Louis - MORE - KIAL Amnay - Claude - VAILLANT Franck - LAOUAR Hocine - LAZZAROTTO Jean-Laurent - ABELA Stéphane - HUERTAS Pierre - DEHMANI Monia - BELBACHIR Hamza --

arbitres@isere.fff.fr

La CDA remercie chaleureusement l'Ile d'Abeau Futsal et son président pour la mise à disposition de ses installations du Gymnase ST HUBERT lors du stage des arbitres Futsal de ce 12 octobre 2025. Elle adresse également ses remerciements à la Mairie de l'Ile d'Abeau pour sa disponibilité et son implication dans la réussite de ce stage.

ORDRE DU JOUR

1- AUDITION

- Audition de LS.

A l'issue de l'audition, la CDA passe à l'ordre du jour.

2 - OUVERTURES et FERMETURES D'ENQUETES

- Match U15 D1 - REVENTIN-SEYSSINS 2, du 11/10/2025. Arbitre E.H.
- Match U17 D1 – OSM/SMH, du 11/10/2025. Arbitre E.A.

3 – DECISIONS

- D.I. : La CDA te rappelle à tes obligations. Audition annulée suite à votre courrier.
- B.D. : Transmis au responsable des désignations. Le nécessaire est fait pour la D4.
- P.A. : En attente des justificatifs, tu ne seras pas désigné jusqu'à leur réception.

QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé aux arbitres de ne pas cocher la case rapport s'ils n'ont pas de rapport à faire.

Afin de parer à toute éventualité, la CDA demande à tous les arbitres de photographier la feuille du match, une fois remplie.

COMPETITION FEMININES

Tous les arbitres du district peuvent être amenés à officier sur ces rencontres. Par conséquent, les arbitres ayant fait la demande d'officier exclusivement et uniquement sur les compétitions féminines devront arbitrer des rencontres seniors masculines.

NOTES AUX ARBITRES

RAPPELS :

- Il est demandé aux arbitres de consulter les désignations via un compte internet, le **portail des officiels** pour leurs convocations aux matchs (éviter l'application officielle)
- Aucun règlement le jour du match en catégories suivantes (mis en place cette saison) D4 - U19 D2 - Le paiement sera effectué par le district le 20 du mois suivant.

CAISSE DE PEREQUATION

- Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1) ainsi qu'en Séniors D4 et U19 D2
- Virement vers le 20 du mois suivant.

INFORMATION IMPORTANTE : suite à de nombreux manquements :

- Les arbitres qui ne remplissent pas correctement la FMI seront convoqués pour assister à une formation FMI organisée par le district et tant qu'ils n'auront pas refait cette formation les arbitres concernés ne seront plus désignés.
- Des sessions de formation FMI seront programmées tout au long de la saison si nécessaire. Merci aux arbitres d'être vigilants lors de la rédaction de la FMI. En cas de difficultés, veuillez contacter le référent FMI du district.

DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- D1- D2 : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- AA : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D3- JAD - JAS : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- D3 JEUNES/FEMININES : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D4 - D5 : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.

COURRIERS DES CLUBS

CREMIEU : Lu et transmis à la commission compétente

CS MIRIBEL : Lu et noté. Votre requête est hors-délai, les récusations devant être adressées en début de saison soit avant le premier match officiel (Art. 44, 1^{er} alinéa du RI de la CDA)

CS FARAMANS : Lu et noté. Transmis à la commission compétente.

CS4R : Lu et noté.

Demandes d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courrier de GONCELIN : Concernant le match ASG 1 - GONCELIN 1 - U15 D3 du 25/10/25.
- Courrier ENTENTE FOOTBALL DES ETANGS : Match O. VILLEFONTAINE 3 / E.F.D.E-ECBF 1 - U15 D3 du 11/11/2025
- Courrier JSSG : Match U19 D2- SAINT GEORGEISE – FONTAINE du 11/11/2025
- Courrier de MANIVAL : Match U17 D3 du MANIVAL – ALLEVARD GONCELIN du 18/10/2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

SCHOTTE B. : Lu et noté. Réponse vous sera apportée.

GUEL Z. B. : Le nécessaire a été fait, les désignations sont régularisées.

DERVILLERS I. : Réponse vous a été apportée.

BEDAR N. : Lu et noté.

NASRI D. : Lu et noté. Transmis au désignateur. Nécessaire a été fait.

LAURENT T. : Certificat médical reçu. La CDA te souhaite un prompt rétablissement.

BENYOUBKA M. : Lu et noté.

TODORAN D. : Lu et noté

ZEMZEMI O. : Lu et noté

MORAUX G. : Transmis au responsable concerné.

VANOLI A. : Transmis à la commission compétente.

BLANCHAIS J. : Transmis au responsable concerné.

BARIS M. : Lu et noté.

GUERSCHOM. K. : Lu et noté. Transmis à la commission compétente.

DJAZOULI R. : Lu et noté. Bon rétablissement.

LAMRI R. : Transmis au responsable et au désignateur concernés

VERNOTTE A. : Transmis au responsable concerné.

Président de séance
LAZAMI Fouad

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.